

MARCHES PUBLICS DE SERVICES

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)

Maître de l'ouvrage : entité adjudicatrice

Communauté de Communes Maurienne-Galibier
36, rue Général Ferrié
73140 SAINT MICHEL DE MAURIENNE

Objet :

**PRISE EN CHARGE ET COMPOSTAGE DES BOUES DE LA STATION D'EPURATION DE CALYPSO AVEC RETOUR
DU COMPOST ET TRANSPORT**

La procédure de consultation utilisée est la suivante :

Marché Public en APPEL D'OFFRES A PROCEDURE ADAPTEE procédure adaptée est soumis aux dispositions de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.



PRIX 1 – TRAITEMENT DES BOUES par compostage avec retour de compost (compost respectant les critères de la norme NFU 44095)

Ce prix rémunère l'ensemble des opérations nécessaires au compostage des boues conformément aux exigences de l'article 6 du CCTP, entre autres :

- ◆ Le process de traitement,
- ◆ Les frais matériels, les frais de personnel et le doublement des postes si nécessaire pour satisfaire la législation sur le temps de travail,
- ◆ Les frais d'analyses des boues et du compost normé suivant la fréquence définies dans le CCTP et par la réglementation,
- ◆ Les assurances garantissant les tiers en cas d'accident ou de dommages causés aux biens lors de l'exécution des prestations,
- ◆ Les frais de chargement du compost,
- ◆ Tous autres frais inhérents à la prestation et les éventuelles taxes d'état.

Ce prix peut être détaillé en différents sous-prix unitaires s'il correspond à la somme de plusieurs opérations distinctes. Dans ce cas, le candidat établira le détail correspondant :

Proposition pour un traitement par compostage (avec retour du compost selon critères norme NFU 44-095) :

P1 (compostage avec retour compost) = € HT/ la tonne de boues.

PRIX 2 – TRAITEMENT DES BOUES par compostage SANS RETOUR de compost

Ce prix rémunère une filière de traitement de compostage de secours à la solution principale (prix 1) en cas de débouché insuffisant sur la filière du plan d'épandage de la Communauté de Communes Maurienne Galibier. Ce tarif pourra éventuellement être appliqué **la seconde année** de la prestation et pour une quantité qui sera précisée au prestataire.

Ce prix rémunère l'ensemble des opérations nécessaires au compostage des boues conformément aux exigences de l'article 6 du CCTP, entre autres :

- ◆ Le process de traitement,
- ◆ Les frais matériels, les frais de personnel et le doublement des postes si nécessaire pour satisfaire la législation sur le temps de travail,
- ◆ Les frais d'analyses des boues et du compost normé suivant la fréquence définies dans le CCTP,
- ◆ Les assurances garantissant les tiers en cas d'accident ou de dommages causés aux biens lors de l'exécution des prestations.
- ◆ Tous autres frais inhérents à la prestation et les éventuelles taxes d'état.
- ◆ Tous les frais de recherche de débouché et de valorisation du compost : transport, épandage, etc...

Ce prix peut être détaillé en différents sous-prix unitaires s'il correspond à la somme de plusieurs opérations distinctes. Dans ce cas, le candidat établira le détail correspondant :

Proposition pour un traitement par compostage (SANS retour du compost) :

P2 (compostage SANS retour compost) = € HT/ la tonne de boues.

PRIX 3 – TRAITEMENT DES BOUES (filière de secours au compostage) obligatoire

Ce prix rémunère l'ensemble des opérations nécessaires au traitement des boues dans le cas d'une impossibilité de compostage des boues (pollution accidentelle). Il comprend entre autres :

- ◆ Le process de traitement,
- ◆ Les frais matériels,
- ◆ Les frais de personnel et le doublement des postes pour satisfaire la législation sur le temps de travail,
- ◆ Les assurances garantissant les tiers en cas d'accident ou de dommages causés aux biens lors de l'exécution des prestations,
- ◆ Tous autres frais inhérents à la prestation.

Ce prix peut être détaillé en différents sous-prix unitaires s'il correspond à la somme de plusieurs opérations distinctes. Dans ce cas, le candidat établira le détail correspondant :

Proposition de filière de traitement alternative (.....)*:

P3 (.....)* = € HT/ la tonne de boues.
** lieu et type de filière à préciser*

PRIX 4 – Rapport annuel

Ce prix rémunère la rédaction d'un bilan annuel de la filière traitement des boues de la CCMG avec le détail quantitatif des enlèvements et des retours, des analyses de compost et de la traçabilité pour la fabrication des lots de compost normé avec d'autres boues urbaines de Savoie.

P4 = € HT/ an.

PRIX 5 et 6 – Prestations supplémentaires éventuelles : TRANSPORT DES CONTENEURS DE BOUES et COMPOST

Transport des boues avec retour ou non de compost à l'aide de camions adaptés conformément aux exigences de l'article 10 du CCTP et au code de la route. Ce prix comprend :

- ◆ Mise à disposition d'un camion avec chauffeur pendant toute la durée d'exécution du marché,
- ◆ Les frais de personnel et le doublement des postes pour satisfaire la législation sur le temps de travail,
- ◆ Les frais d'autoroute éventuels,
- ◆ Les frais d'entretien,
- ◆ Les assurances garantissant les tiers en cas d'accident ou de dommages causés aux biens lors de l'exécution des prestations,
- ◆ Le carburant,
- ◆ Tous autres frais inhérents à la prestation.

Le candidat pourra proposer plusieurs prix de transport en fonction des lieux de traitement (prix de transport pour la filière de traitement alternative notamment).

Proposition pour un enlèvement aller-retour (Aller avec des boues : de la Station d'épuration au lieu de traitement des boues puis Retour des bennes avec ou sans compost du lieu de compostage à la station d'épuration en passant par la zone de dépôt du compost au parc à bois à Saint Martin la Porte) :

P4 = € HT / t de boues transportées

En cas de filière de secours :

Proposition pour un enlèvement aller-retour (Aller avec des boues : de la Station d'épuration au lieu de traitement des boues en filière de secours puis Retour des bennes à la station d'épuration) :

P5 = € HT / t de boues transportées

A, le.....2019

Le Président,

Jean Marc BERNARD

Lu et accepté,

Le Prestataire
(Date, cachet, signature)